



Le 28-10-2024

CONVOCAATION DU CONSEIL COMMUNAL

Le Collège communal convoque le Conseil communal pour la *première* fois à la séance qui aura lieu le
7 novembre 2024 à 20 heures à la Maison communale d'ESNEUX.

ORDRE DU JOUR

SÉANCE PUBLIQUE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. IILE - Ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 28 novembre 2024
2. AIDE - Ordre du jour de l'Assemblée générale stratégique du 26 novembre 2024
3. CILE - Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 novembre 2024
4. ECETIA - Ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 25 novembre 2024
5. ENODIA - Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 novembre 2024
6. INTRADEL - Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 novembre 2024
7. NEOMANSIO - Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire Stratégique du 28 novembre 2024
8. Rapport de synergies Commune/CPAS - Adoption
9. RESA - Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 novembre 2024
10. SPI - Ordre du jour de L'Assemblée Générale Ordinaire du 26 novembre 2024
11. Ordonnance de police administrative visant à modifier les heures d'ouverture et de fermeture de certains commerces

PERSONNEL

12. Adhésion au contrat cadre proposé par le SPF Pensions - service social collectif : contrat-cadre d'assurance collective hospitalisation collective SFP-SSC pour une durée de 6 ans

EAUX ET FORÊTS

13. Vente publique de bois de chauffage - lots 1 à 25 - exercice 2025 - conditions
14. Vente publique de bois de chauffage - Lot 120- exercice 2025 - conditions - AF

ENVIRONNEMENT

15. Actions locales Zéro Déchet 2025 - mandat Intradel

ENSEIGNEMENT

16. Fréquentation d'une piscine par les élèves de 3ième maternelle de l'école communale de Montfort - prise de connaissance et admission de la dépense
17. Engagement d'enseignants - Prise en charge sur fonds communaux - ratification

FINANCES

18. Paiement d'une facture relative au service des Travaux - Prise de connaissance de la décision du Collège communal
19. Paiement de plusieurs factures relatives au service des travaux - Prise de connaissance des décisions du Collège communal

TAXES

20. Taxe sur les pylônes ou mats affectés à un système global de communication mobile (GSM) ou tout autre système (N° 75) (Article 04002/367-10)
21. Centimes additionnels au précompte immobilier - Fixation pour l'exercice 2025 (Article 040/371-01)
22. Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques - Fixation pour l'exercice 2025 - (Art. budg. 040/372-01)

CULTES

23. Fabrique d'église Saint-Léger de Tilff - Budget pour 2025
24. Fabrique d'église Saint-Léonard de Hony - Modification budgétaire n°1 pour 2024

MARCHÉS PUBLICS

25. Marché conjoint suite aux remarques du SPW MI - Egouttage et réfection de la rue Louvetain - 3P 2327 - Dépassement de crédits : proposition de recourir à l'article L1311-5 du CDLD
26. Réfection de la liaison cyclable du Thier Bodart dans le cadre du PIMACI 2022-2024 - 3P 2319 - Approbation des conditions, du mode de passation et des documents techniques
27. Site communal à Esneux- Bassin de décantation bis - conditions et mode de passation du marché - 3P 2385
28. Tilff - Domaine Brunsode - Cheminements piétons (anciennement les lots 3 et 4) - Approbation des conditions et

du mode de passation - 3P 2368

29. Démolition habitations sinistrées - 3P 2380 - Approbation des conditions et du mode de passation

30. École primaire de Hony - Remplacement chaudière - Approbation des conditions et du mode de passation - 3P 2393

SÉANCE HUIS-CLOS

CONTENTIEUX

1. Autorisation d'ester en justice

2. Fedris c/ X en présence de la Commune d'Esneux - Prise de connaissance et admission de la dépense

TRAVAUX

3. Utilisation d'une carte de crédit prépayée communale pour le paiement d'un dépôt de caution d'un obus - dépassement de crédit - proposition de recourir à l'article - L1311-5 du CDLD - Prise de connaissance de la délibération du Collège communal

PATRIMOINE

4. Acquisition de deux parcelles dans le domaine Pont de Méry : parcelles D14 - D15 - 1ère Division, Section A, ns°78E et 78D - Adhésion au projet d'acte

5. Acquisition de deux parcelles dans le domaine Pont de Méry : parcelles A14-A15 - 1ère Division, Section A, n°78V5 - Adhésion au projet d'acte

6. Acquisition de deux parcelles dans le domaine Pont de Méry : parcelles A14-A15 - 1ère Division, Section A, n°78V5 - confirmation de l'achat

7. Acquisition de quatre parcelles dans le Domaine Aval de l'Ourthe : parcelles 63/10, 63/12, 63/4 et 67/7 - 1ère Division, Section D, n° 496C4, 496D4, 496Z et 496W - Adhésion au projet d'acte

8. Acquisition de quatre parcelles dans le Domaine Aval de l'Ourthe : parcelles 63/10, 63/12, 63/4 et 67/7 - 1ère Division, Section D, n° 496C4, 496D4, 496Z et 496W - confirmation de l'achat

9. Acquisition de trois parcelles dans le domaine Pont de Méry : parcelles B17, B18 et B19 - 1ère Division, Section A, ns°78G5, 78B6, 78A6 - Adhésion au projet d'acte

10. Acquisition de trois parcelles dans le domaine Pont de Méry : parcelles B17, B18 et B19 - 1ère Division, Section A, ns°78G5, 78B6, 78A6 - confirmation de l'achat

11. Acquisition de deux parcelles dans le Domaine Aval de l'Ourthe : parcelles 63/22-24 - 1ère Division, Section D, n°496H4 et 494K4 - Adhésion au projet d'acte

12. Acquisition de 57 parcelles situées le long de l'Ourthe appartenant au CPAS de Liège - Adhésion au projet d'acte

13. Rue du Bailly, 29 - Echange de terrain - adhésion au projet d'acte

14. Rue du Bailly, 29 - Echange de terrain - Modification de voirie, résultats de l'enquête publique

ENVIRONNEMENT

15. Ratification de la Convention de partenariat entre la Commune d'Esneux et Vent de Terre

ENSEIGNEMENT

16. Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle à l'école communale d'Esneux (13p) : AL

17. Ratification de la décision du Collège communal de mettre fin à la désignation d'un maître de CPC à Tilff

18. Ratification de la désignation d'une Directrice en stage à l'école communale de Tilff - SB

19. Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un instituteur primaire à l'école communale de Tilff (24p) : JR

20. Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un instituteur primaire à l'école communale d'Esneux (Tilff) (14p) : SC

21. Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un instituteur primaire chargé des cours en immersion anglaise à l'école communale d'Esneux (24p) : JW

22. Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un maître de CPC à l'école communale de Tilff (1p) : DS

23. Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un maître de morale à l'école communale de Tilff (1p) : PAC

24. Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un maître de seconde langue (anglais) dans les écoles communales de Tilff et Esneux : FH

25. Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un Maître d'éducation physique à l'école communale d'Esneux (2p) : LP

26. Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un Maître d'éducation physique à l'école de Tilff (2p) : LP

27. Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle à l'école communale de Tilff (13p) : CD

28. Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle à l'école communale de Tilff (14p) : ECB

29. Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle à l'école communale d'Esneux (13p) : JB

30. Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle à l'école communale d'Esneux (2p) : ECB

31. Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire à l'école communale de Tilff (24p) : AD

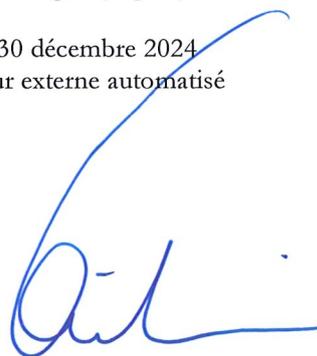
32. Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire à l'école communale de Tilff (24p) : AL

33. Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire à l'école communale de Tilff (24p) : MM
34. Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire à l'école communale d'Esneux (18p) : LS
35. Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire à l'école communale d'Esneux (20p) : AR
36. Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire à l'école communale d'Esneux (8p) : AD
37. Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire chargée des cours en immersion anglaise à l'école communale d'Esneux (6p) : LS
38. Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire dans les écoles communales de Tilff et d'Esneux (24p) : LM
39. Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une logopède à l'école communale d'Esneux (6p) : VN
40. Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une Maîtresse de philosophie et citoyenneté à l'école communale d'Esneux (2p) : MG
41. Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une Maîtresse de religion catholique à Tilff (1p) : EB
42. Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une maîtresse de seconde langue (anglais) à l'école de Tilff (6p) : ST
43. Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une maîtresse de seconde langue (anglais) à l'école de Tilff : DB
- SPORT**
44. Octroi d'un subside au club "Courir à Esneux-Tilff" - Tilff Night Trail du 30 décembre 2024
45. Octroi d'un subside au club "FC Fontin" pour la location d'un défibrillateur externe automatisé

Par le Collège communal,



La Directrice générale ff,
Laura CRITICO

La Bourgmestre,
Laura IKER

CODE DE LA DEMOCRATIE LOCALE ET DE LA DECENTRALISATION

Article L1122-15 : Le Bourgmestre, ou celui qui le remplace, préside le Conseil. La séance est ouverte et close par le Président.

Article L1122-17 : Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article 87 et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième fois que la convocation a lieu; en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Article L1122-26 : Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de partage, la proposition est rejetée.

Article L1122-27 : Sans préjudice de l'alinéa 4, les membres du conseil votent à haute voix.

Le règlement d'ordre intérieur peut prévoir un mode de scrutin équivalent au vote à haute voix. Sont considérés comme tels, le vote nominatif exprimé mécaniquement et le vote par assis et levé ou à main levée.

Nonobstant les dispositions du règlement d'ordre intérieur, le vote se fait à haute voix chaque fois qu'un tiers des membres présents le demandent.

Seules les présentations de candidats, les nominations aux emplois, les mises en disponibilité, les suspensions préventives dans l'intérêt du service et les sanctions disciplinaires, font l'objet d'un scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages.

Lorsqu'il est membre du conseil, le président vote en dernier lieu. L'alinéa précédent n'est pas applicable aux scrutins secrets.

Article L1122-28 : En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet, le Président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire.

Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste.

La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix. En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.